

 <p>ACADÉMIE DE NANTES <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Ce document a pour objet d'accompagner votre entrée en fonction comme professeur.e d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC) en collège et/ou en lycée général ou technologique. Il est toujours utile de s'y référer régulièrement.</p> <p>CONTACTS Inspectrices référentes : Sylvie GALABBÉ IA-IPR Histoire-géographie. sylvie.galabbe@ac-nantes.fr</p> <p>Valérie LEJEUNE IA-IPR Histoire-Géographie valerie.lejeune@ac-nantes.fr</p> <p>Rectorat de Nantes - Bâtiment H2 - 4 rue de la Houssinière – Tél. 02 72 56 65 05 isabelle.bernard@ac-nantes.fr BP 72616 - 44326 NANTES cedex 03</p>
--	--

Table des matières

1--L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER.....	1
LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT.....	1
LA PRISE DE POSTE.....	1
2--LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE (S4C) AU COLLEGE.....	2
5--L'HISTOIRE-GEOGRAPHIE AU LYCÉE VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	4
6--L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC) AU COLLEGE ET AU LYCEE (LGT)	5
7--DES RESSOURCES UTILES.....	5
8--L'INSPECTION POUR LES PROFESSEURS CONTRACTUELS.....	6

1--L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT

Le texte en vigueur est le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale. L'article 13 stipule que Les agents en contrat à durée indéterminée et les agents engagés depuis plus d'une année par contrat à durée déterminée bénéficient au moins tous les trois ans d'une évaluation professionnelle.

Les missions de tout professeur, quel que soit le statut, ont été définies par un texte officiel (référentiel des compétences des métiers de l'éducation et de l'enseignement). Se référer à ce texte précise les obligations du professeur.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

LA PRISE DE POSTE

Dès l'information de votre nomination, **prenez contact par téléphone avec le chef d'établissement (principal en collège ou proviseur en lycée)**, éventuellement son adjoint, qui est votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les formalités administratives. Si vous vous êtes inscrit.e à la préparation du CAPES interne (ou tout autre concours), lui préciser vos contraintes calendaires éventuelles afin que, dans la mesure du possible, il en tienne compte dans votre emploi du temps (cours du mercredi). Demander au chef d'établissement s'il souhaite vous rencontrer avant votre entrée en fonction. Dans ce cas, convenir d'un rendez-vous.

Dès que possible :

- ✓ Se présenter au secrétariat
- ✓ Prendre connaissance de l'emploi du temps
- ✓ Se procurer le règlement intérieur (absences des élèves)
- ✓ Prendre contact avec le professeur que vous remplacez (si c'est en cours d'année)
- ✓ Demander un accès à l'ENT de l'établissement et au cahier de textes électronique.
- ✓ Demander à avoir un exemplaire des manuels (au gestionnaire, au CDI ou auprès du professeur que vous remplacez dans le cadre d'un remplacement de courte durée).
- ✓ Prendre connaissance, si possible, de quelques cahiers/classeurs d'élèves (en cas d'un remplacement).
- ✓ Entrer en contact avec le professeur coordonnateur d'histoire-géographie.
- ✓ Vous pouvez solliciter des professeurs titulaires pour observer leurs cours. Dans ce cas-là, prenez des notes et ayez quelques focales d'observation (gestion de classe, rituel de début de cours, rituel de fin de cours, travail de l'oral, tâche d'écriture proposée aux élèves, travail en groupe, activité de pédagogie différenciée, prise de notes au lycée, posture du professeur, utilisation du tableau...)
- ✓ Préparer la séquence.

Votre messagerie académique est accessible à partir du site académique : <http://www.ac-nantes.fr>. Pour votre première connexion, vous aurez besoin de votre NUMEN. Pensez ensuite à personnaliser votre mot de passe. Vous devez consulter très régulièrement votre boîte mail académique et veiller à ce qu'elle ne soit pas saturée («over quota»).

La circulaire sur le cahier de texte en ligne dont la tenue régulière constitue une de vos obligations essentielles d'enseignant est à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

2--LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE (S4C) AU COLLEGE

- ➔ Pendant leur scolarité obligatoire, les programmes sont adossés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C), qui comprend cinq domaines (bulletin officiel N° 17 du 23 avril 2015). Il vise à faire acquérir aux élèves une culture scolaire commune selon le rythme d'apprentissage de chacun. L'enseignement de l'histoire-géographie et EMC participe à la construction de cette culture scolaire.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Vous trouverez un document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du S4C en fin de cycles 3 et 4. Ce document vous permet d'apprécier le niveau de maîtrise de plusieurs compétences afin de compléter le Livret Scolaire Unique (LSU) de chaque élève. Ce descripteur est consultable à l'adresse suivante :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/4/RAE_Evaluation_socle_cycle_3_643744.pdf
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_643746.pdf

Par ailleurs, des ressources d'accompagnement ont été conçues afin d'aider les enseignants à travailler les compétences du programme et à évaluer les acquis du socle commun en histoire et géographie.

<https://eduscol.education.fr/cid114859/competences-et-evaluation-histoire-geographie-c4.html>

3—LES PROGRAMMES

Les programmes officiels sont impératifs et s'imposent à tout professeur. De la Sixième à la Terminale, ils sont à consulter en priorité lorsque vous débutez la conception de vos séquences et à relire régulièrement afin de ne pas s'éloigner de la lettre et de l'esprit des programmes officiels. Ils sont publiés dans les bulletins officiels de l'Education nationale (B.O.E.N.). Au-delà des programmes officiels, le B.O.E.N est le document de référence des professionnels de l'Education nationale : vous y trouverez les circulaires, décrets, arrêtés ministériels, les informations sur les concours et les examens, ... Le B.O.E.N. est publié chaque semaine. Vous pouvez vous abonner à la lettre hebdomadaire du BOEN, pour rester informé.e des textes réglementaires.

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/sinformer/textes-officiels/les-programmes.html>

Le portail national de **ressources EDUSCOL**, rubrique « contenus et pratiques d'enseignements » : vous y trouverez les informations pédagogiques officielles et des liens pour accéder à des ressources fiables.

<http://eduscol.education.fr/>

Le **portail EDUSCOL- HISTOIRE-GEOGRAPHIE** où vous trouverez les ressources disciplinaires. Elles ont été rédigées par la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) pour vous aider à la mise en œuvre des programmes. Elles sont donc un premier éclairage sur le programme mais leur contenu ne s'impose cependant pas à vous.

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie>

La **Charte de la laïcité à l'École** a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École.

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo33/MENE1322761C.htm>

L'**espace pédagogique de l'Histoire, Géographie et Citoyenneté de l'académie de Nantes** : vous y trouverez une rubrique disciplinaire. Vous pouvez également consulter la rubrique dédiée à la mise en œuvre des nouveaux programmes de lycée.

Nous vous conseillons de faire un usage régulier du site de l'académie de Nantes : les domaines d'enseignement, les cadrages institutionnels, les journées pédagogiques sont mis à jour et communiqués clairement.

Pour être informé.e des nouvelles publications, vous pouvez vous abonner à la newsletter du site d'histoire-géographie de l'académie de Nantes.

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/>

L'**éducation au développement durable** est présente dans tous les programmes et à tous les niveaux de classe, depuis l'école primaire, jusqu'à la classe de Terminale. C'est une éducation transversale qui invite à travailler en interdisciplinarité et permet de travailler de nombreux apprentissages du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture au collège et les capacités et méthodes abordées au lycée. L'éducation au développement durable (EDD) permet d'aborder tous les parcours éducatifs (Citoyen, Educatif de santé, PEAC, Avenir). L'éducation au développement durable permet enfin d'aborder l'éducation au choix, les territoires à différentes échelles, leur aménagement et leurs conséquences pour les espaces et leurs habitants, ainsi que les différents acteurs.

La circulaire 2019-121 du 27 août 2019, intitulée « *Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030* », s'inscrit dans la continuité des circulaires précédentes (2004-2007-2011-2015).

Vous pouvez également consulter la page EDD du site de l'académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-au-developpement-durable/>

4--L'HISTOIRE-GEOGRAPHIE AU COLLEGE

Depuis septembre 2016, de nouveaux programmes d'histoire et de géographie, adossés au S4C, sont en vigueur. Ils sont organisés en cycles : l'année de 6^{ème} correspond à la dernière année du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), le cycle 4 correspondant aux niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. **Ces programmes ont été actualisés et entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2020. Vous trouverez les programmes de collège d'histoire-géographie et d'EMC dans le bulletin officiel n° 31 du 30 juillet 2020 :**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

Les fiches ressources EDUSCOL accompagnent la mise en œuvre des programmes

Le dispositif « Devoirs faits au cœur d'une nouvelle Sixième » :

<https://eduscol.education.fr/document/51059/download?attachment>

--Une page dans la rubrique Lettres du site académique : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/lettres/bibliotheque/dispositif-devoirs-faits-ressources-et-liens-1145905.kjsp?RH=1159254743171>

--Ressource Eduscol « Faire ses devoirs en histoire géographie » publié sur le site de l'académie de Besançon <http://hg.ac-besancon.fr/2018/09/24/francoise-janier-dubry-faire-ses-devoirs-en-histoire-geographie-emc/>

Les documents pour le diplôme national du brevet (DNB) : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

Pour les sujets, nous vous renvoyons à l'espace disciplinaire du site académique: <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/ressources-evaluer-1396695.kjsp?RH=1160251533531>

Circulaire de rentrée du 26 juin 2024 : « Cette exigence renforcée sera enfin consolidée par l'évolution du diplôme national du brevet. Après la suppression des correctifs académiques, décidée début 2024 et appliquée lors de la session 2024, les conditions d'obtention seront révisées dès la session 2025. Ce sont les notes attribuées par les professeurs qui serviront au calcul de la note de contrôle continu, tandis que les épreuves terminales compteront désormais pour 60 % de la note finale, au lieu de 40 % actuellement. Le brevet sera ainsi réaffirmé dans sa valeur de diplôme national, et sanctionnera plus fidèlement la maîtrise des compétences du socle. »

5--L'HISTOIRE-GEOGRAPHIE AU LYCÉE VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Les documents impératifs:

- Le BOEN (Bulletin officiel de l'Education nationale) **spécial n°1 du 20 janvier 2019** contient les programmes d'Histoire-géographie des classes de seconde et de première des voies générale et technologique. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2019.

http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=38502

- Le BOEN (Bulletin officiel de l'Education nationale) **spécial n°8 du 25 juillet 2019** présente les programmes d'Histoire-géographie des classes de terminale des voies générale et technologique. Ils entrent en vigueur à la rentrée 2020.

<https://www.education.gouv.fr/cid144071/les-nouveaux-programmes-de-la-classe-terminale-des-voies-generale-et-technologique.html>

Les modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 ont été publiées au bulletin officiel **spécial numéro 6 du 31 juillet 2020** : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019442N.htm>

Les évaluations communes d'histoire-géographie à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat de la voie générale et de la voie technologique :

L'organisation et le contenu des épreuves communes de contrôle continu d'histoire géographie session 2021 de l'examen du baccalauréat ont été publiées au bulletin officiel **spécial numéro 6 du 31 juillet 2020** : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019454N.htm>

Les documents pour les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de Première de la voie générale.

L'organisation et le contenu des épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale session 2021 ont été publiées dans la note de service n° 2019-059 du 18-4-2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141199

Les documents pour l'épreuve finale de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » de la classe de terminale de la voie générale

L'organisation et le contenu de l'épreuve finale de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » ont été publiées dans la **note de service du 26-9-2023 (NOR : MENE2323020N)** <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323020N>

Les documents définissant l'épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

L'organisation et le déroulement de l'épreuve sont définis par le **BO spécial n°2 du 13 février 2020**

- Pour la voie générale : Note de service du 26-9-2023 (NOR : MENE2323117N) <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323117N>

Document accueil des professeurs contractuels d'histoire-géographie-EMC enseignant en collège et en LGT

6--L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC) AU COLLEGE ET AU LYCEE (LGT)

Le **BOEN n°24 du 13 juin 2024** a publié le nouveau programme d'EMC du cours préparatoire à la classe de Terminale. Outre des contenus précis, il intègre les compétences psycho-sociales, les compétences propres à l'EMC, à l'EDD et à l'EMI.

<https://eduscol.education.fr/cid144145/emc-bac-2021.html>

Veillez consulter l'espace disciplinaire pour des « briques » pédagogiques.

7--DES RESSOURCES UTILES

Un lieu-clé dans votre établissement: le CDI renferme des ouvrages, des journaux et revues en consultation libre (La Documentation photographique, L'Histoire, ...).

Le réseau CANOPÉ : <https://www.reseau-canope.fr/> propose des nombreuses ressources pédagogiques, outre les textes officiels des programmes, des dossiers en ligne, des ressources documentaires et des références bibliographiques.

Ouvrages didactiques et pédagogiques :

Etre enseignant au collège en histoire et géographie de Jean-Jacques Claude et Laurence Marion CANOPE éditions, 2017

Bien débiter au lycée, repères et clés pour l'enseignant, Anne Pédron, Canope éditions, collection Agir, 2019.

Bien débiter au collège, repères et clés pour l'enseignant, Corinne Chaminade et Céline Teillet, Canopé éditions, collections Agir, 2019

Enseigner l'histoire et la géographie au lycée, Mise en œuvre des programmes de Seconde, Olivier Dautresme, Canopé éditions, collection Agir, 2019.

Enseigner l'histoire et la géographie au lycée, Mise en œuvre des programmes de Première, sous la direction de Marion Beillard, Canope éditions, collection Agir, 2020.

Enseigner l'histoire et la géographie au lycée, Mise en œuvre des programmes de Terminale, sous la direction de Florence Bouteloup, Canopé éditions, collection Agir, 2020.

52 méthodes, pratiques pour enseigner, ouvrage coordonné par Rémy Danquin, Canope éditions, collection Agir, 2015.

Des ouvrages scientifiques

Sous la direction de Joël Cornette, L'Histoire de France, 13 tomes, Belin

Sous la direction de Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi, Initiation aux études historiques, éditions nouveau monde 2020. Existe aussi en version en ligne avec des prolongements interactifs

<https://www.numeriquepremium.com/e-manuels>

Patrick Boucheron, Histoire mondiale de la France, Seuil, 2017

Histoire dessinée de la France, La Revue Dessinée et les Editions La Découverte, depuis 2017

Pascal Baud, Serge Bourgeat et Catherine Bras, Dictionnaire de géographie, Editions Hatier, collection Initial, 2013 première édition, régulièrement actualisé.

Stéphanie Beucher et Magali Reghazza-Zitt, La Géographie : pourquoi ? comment ? Editions Hatier, actualisé régulièrement

Sous la direction d'Yves Colombel et Daniel Oster, La France, Territoires et aménagement face à la mondialisation, Editions Nathan, collection Nouveaux Continents,

Des revues

La Documentation Photographique : un dossier tous les deux mois pour actualiser et approfondir les questions à enseigner, tant pour la mise au point scientifique que pour les documents proposés, ainsi que les pistes de mise en œuvre dans les classes.

Revue Textes et Documents pour la Classe (T.D.C.).

Revue « Le 1 » pour tous les sujets d'actualité

Revue L'Histoire

Revue Carto

Revue Questions internationales

Revue Population et Avenir

Revue de l'Association des professeurs d'Histoire et Géographie (APHG)

Tous les documents ayant trait à la mondialisation et aux programmes de géographie plus généralement sont à actualiser très régulièrement.

Des sites

1) L'espace pédagogique Histoire Géographie Citoyenneté est à consulter très régulièrement.

2) Site national de ressources pédagogiques, culturelles et scientifiques, pour les enseignants :

<http://www.edutheque.fr/accueil.html>

3) Le site EHNE, qui propose de nombreux documents et mises en œuvre : <https://ehne.fr/fr>

4) Le site de ressources de géographie pour les enseignants de l'ENS Lyon-Eduscol; « géoconfluences »

- 5) Le site de l'IGN : <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- 6) Le site de GéoImages : <https://geoimage.cnes.fr/fr>
- 7) Le site de l'INA : les Jalons de l'Histoire : <https://institut.ina.fr/actualites/jalons>
- 8) Le portail CANOPE, le réseau de création et d'accompagnements pédagogiques : <https://www.reseau-canope.fr/>
- 9) Le site « L'Histoire par l'Image » : <https://www.histoire-image.org/fr>
- 10) Le site LUMNI, l'offre éducative gratuite de l'audiovisuel public : <https://enseignants.lumni.fr/>
- 11) Portail Eduscol sur la laïcité : <http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html>
- 12) Les 15 articles de la charte de laïcité sont commentés par Abdenour Bïdar, Réseau CANOPE, 2015 : <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/eduquer-a-la-laicite.html>
- 13) Le site : <http://www.cairn.info/> pour tout ce qui concerne les publications en sciences humaines et sociales. Il regroupe entre autres les publications de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) ainsi que celles de la Bibliothèque nationale de France (BNF)
- 14) Petit dictionnaire de pédagogie : <http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/dictionnaireliste.html>

Une bibliographie est disponible chaque année pour les professeur.e.s non titulaires qui envisagent à moyen terme de préparer les épreuves internes du CAPES d'histoire géographie. La demander auprès des deux inspectrices pilotes du dossier CTEN.

8--L'INSPECTION POUR LES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Pour l'année scolaire 2024-25, les visites-conseil et inspections sont réalisées par Madame AUBERT, monsieur BERTIN, madame CADAU, monsieur CHEDORGE, monsieur CHUREAU, monsieur CORBILLÉ, monsieur VAYSSIERE et Monsieur FOUCHARD chargés de mission auprès du corps d'inspection ou mesdames Sylvie GALABBÉ (IA-IPR d'histoire-géographie) et Valérie LEJEUNE (IA-IPR d'histoire-géographie). Lors de ce temps de formation, vous pourrez bénéficier d'un regard externe sur vos pratiques ainsi que de conseils.

L'inspection entre dans le cadre de l'accompagnement du contractuel telle qu'inscrite dans le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016. Elle consiste **en l'observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure.**

Voici les documents qui vous seront demandés. La liste vous sera rappelée lors de l'annonce de l'inspection :

- Les documents utilisés en classe lors de cette séance ;
- S'il est utilisé, un exemplaire de manuel ;
- La programmation annuelle de cette classe (si vous avez un remplacement à l'année) ou celle qui concerne la durée de votre remplacement ;
- L'accès aux cahiers de texte e-lyco ou Pronotes de vos classes ou une copie PDF de ceux-ci ;
- Un ou deux cahiers d'élèves de la classe observée et des autres niveaux de classes en responsabilité (en histoire, géographie et EMC).
- Le cours de la séance observée et la séquence complète dans laquelle elle s'intègre.
- Un CV récent montrant votre parcours universitaire et les différents emplois que vous avez pu avoir au sein de l'Éducation nationale ou hors Éducation nationale.
- Vos questions éventuelles.

Au cours de votre année d'exercice ou lors du remplacement que vous effectuez, vous pouvez être amenés à rencontrer les membres du corps d'inspection pédagogique régionale d'Histoire Géographie de Nantes : Monsieur Youenn COCHENE, Madame Nathalie DUPRÉ, Monsieur Michel DURIF, Madame Sylvie GALABBÉ, Madame Valérie LEJEUNE. N'hésitez pas à les solliciter.

Sylvie GALABBÉ ET Valérie LEJEUNE pour l'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie